



Assemblée générale

Distr. limitée
11 novembre 2003
Français
Original: anglais

**Cinquante-huitième session
Cinquième Commission**

Point 166 de l'ordre du jour

**Affiliation de la Cour pénale internationale
à la Caisse commune des pensions
du personnel des Nations Unies**

**Projet de résolution présenté par le Président à l'issue
de consultations officieuses**

**Affiliation de la Cour pénale internationale à la Caisse commune
des pensions du personnel des Nations Unies**

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la note du Secrétaire général sur l'affiliation de la Cour pénale internationale à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations unies¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Décide d'admettre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies la Cour pénale internationale, conformément à l'article 3 des Statuts de la Caisse, avec effet au 1er janvier 2004.

¹ A/C.5/58/13.

² A/58/545.

